

CEGEDIM

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à
émettre au profit des membres du personnel
salarié et/ou des mandataires sociaux

GRANT THORNTON

MAZARS

MEMBRE FRANCAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

CEGEDIM

Siège social : 127 à 137 rue d'Aguesseau – 92 100 Boulogne Billancourt

Société Anonyme au capital de 13 336 506,46 euros

R.C.S : 350 422 622 RCS NANTERRE

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit
des membres du personnel salarié et/ou des mandataires
sociaux**

GRANT THORNTON

MAZARS

MEMBRE FRANCAIS DE GRANT THORNTON INTERNATIONAL

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

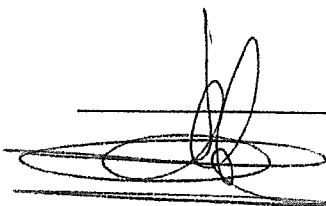
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris et Courbevoie, le 14 avril 2011

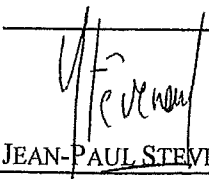
Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
MEMBRE FRANCAIS DE GRANT
THORNTON INTERNATIONAL

MAZARS



MICHEL COHEN



JEAN-PAUL STEVENARD